



## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022**

#### **Rappel réglementaire :**

L'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-951 du 07 août 2015 est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le présent document de synthèse a pour objet de synthétiser les comptes administratifs soumis au conseil d'administration retraçant l'exécution du budget principal du CCAS d'Avermes et du budget annexe Résidence du Parc à l'exercice comptable 2022.

Pour rappel, le compte administratif a pour objet de rapprocher les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il constate les résultats comptables de l'exercice, en parallèle avec le compte de gestion établi par le Comptable de la collectivité.

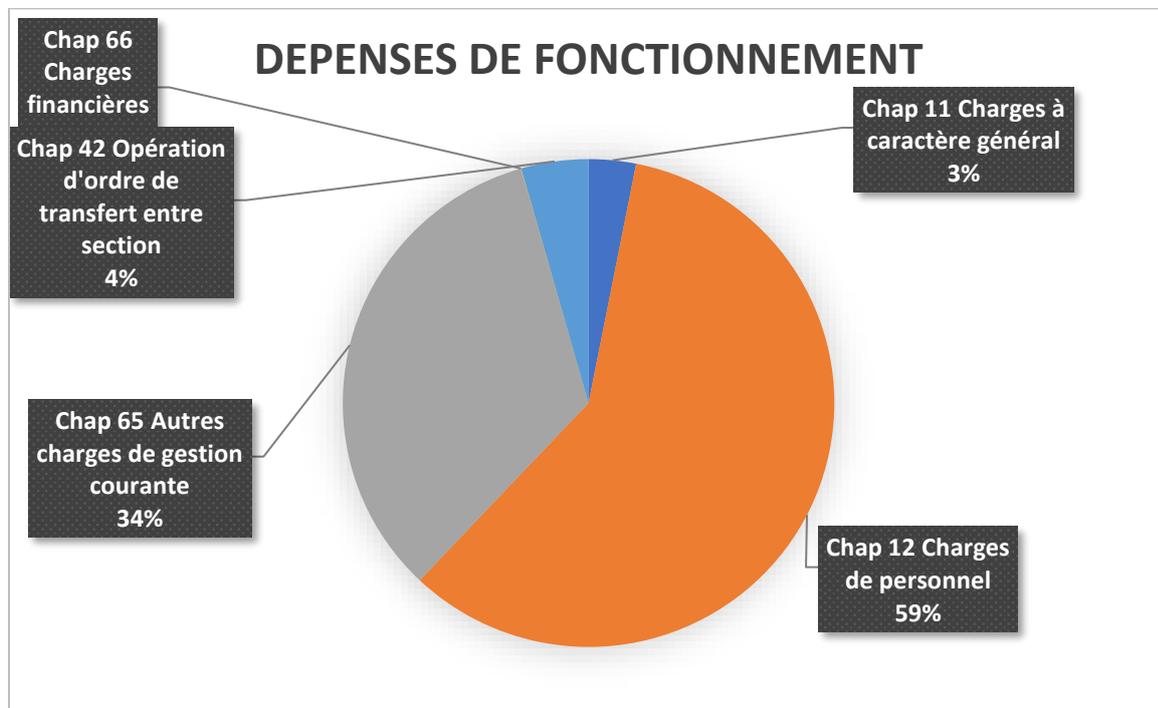
Si le principe de sincérité budgétaire prévaut, il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses.

## I – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

### I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1-1 – Les Dépenses de fonctionnement

Dépenses Fonctionnement	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Chap. 011 : Charges à caractère général	13 221,94	17 937	12 273,39
Chap. 012 : Charges de personnel	189 535,7	232 914	232 901,84
Chap. 65 : Autres charges de gestion courante	201 680	138 147	132 374,83
Chap. 66 : Charges financières	115,96	86	84,19
Chap 42. Opération d'ordre de transfert entre section	0	17 471	17 469,49
<b>Total</b>	<b>404 553,6</b>	<b>406 555</b>	<b>395 103,74</b>



Les **charges à caractère général** concernent en grande partie les frais liés au repas et au colis des aînés, aux diverses cotisations (UNCCAS/UDCCAS, Banque Alimentaire etc.) et aux frais de transport pour les bénéficiaires de la C2S.

Les **charges de personnel** constituent un poste important des dépenses. services de proximité offerts par le CCAS avec l'emploi du personnel propre et de celui affecté à la résidence du parc représentent cette part. Soucieuse de rechercher une efficacité de l'action publique apportée aux usagers, la ville veille à garantir une qualité de service tout en maîtrisant les coûts. La paie des agents représente **74%** du chapitre, le reste, soit **60 820,64€**, constitue les charges patronales et frais assimilés.

Chaque année, ces dépenses augmentent mécaniquement sous l'effet des mesures de revalorisation touchant la carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité).

Pour 2022, il est noté l'évolution des charges de personnel pour le CCAS en lien avec la revalorisation du point d'indice des agents du CCAS et de la fin des contrats aidés des emplois des agents de la résidence en cours d'année 2022.

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) représentent une dépense de 132 374,83€ et sont en diminution compte tenu de la diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe de la Résidence du Parc. Ces charges sont constituées comme suit :

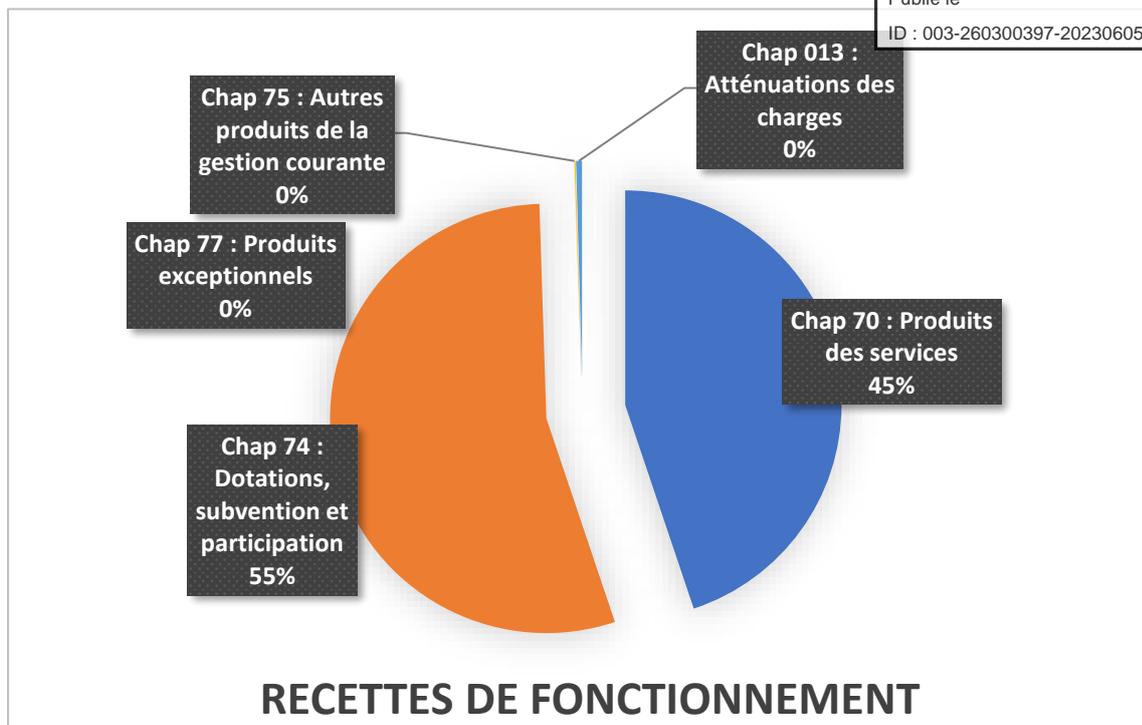
- Des aides attribuées sur demandes aux familles avermoises à hauteur de 2 084,27€
- D'une subvention de fonctionnement à l'I.C.A.R.A.M à hauteur de 110€ comme les années précédentes.
- De la participation à la Résidence du Parc à hauteur de 108 797€.
- Des charges diverses de la gestion courante qui représentent le remboursement des subventions de l'Etat pour les contrats PEC à hauteur de 20 000€ environ.
- 

Les **charges financières** représentent les intérêts réglés à l'échéance pour l'emprunt.

Les **opérations d'ordre de transfert entre section** représentent les amortissements de matériels.

#### 1-2 – Les recettes de fonctionnement

Recettes Fonctionnement	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Chap. 70 : Produits des services	148 980,67	178 213	179 073,05
Chap. 74 : Dotations, subvention et participation	229 416,78	224 429	217 998,47
Chap. 75 : Autres produits de la gestion courante	1,6	0	1,06
Chap. 77 : Produits exceptionnels	98	150	295,50
Chap. 002 : Excédent	24 942,72	0	0
Chap. 013 : Atténuations des charges	1113,83	1763	1763
Chap 42. Opération d'ordre de transfert entre section	0	2000	0
<b>Total</b>	<b>404 553,6</b>	<b>406 555</b>	<b>399 131,08</b>



**Les dotations et participations (chapitre 74)** représentent le premier poste de recettes du CCAS. Elles sont constituées de :

- **La dotation de la commune** qui s'élève à 197 000 € dont une partie est reversée au budget annexe Résidence du Parc.
- **La subvention** de 20 000€ environ versée par l'Etat pour les contrats du personnel au titre des PEC (Parcours Emploi Compétences) d'une partie de l'année 2022. Cette subvention est encaissée par le CCAS et reversée sur le budget annexe Résidence du Parc.

**Les produits des services (chapitre 70)** représentent 179 073,05 € des recettes réelles de fonctionnement perçues par le CCAS. Ces produits sont constitués principalement du remboursement de la Résidence Autonomie pour les charges de personnel qui ont augmenté en raison de la fin des contrats PEC (176 207€), des recettes des concessions cimetières (2 356,05€) et de la participation des bénéficiaires de la Banque Alimentaire (510€).

En 2022, les **recettes exceptionnelles (chapitre 77)** s'élèvent à 295,50€ résultant des dons au CCAS.

## **II – SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2-1 – Les dépenses d'investissement**

Dépenses d'investissement	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Chap. 16 : Emprunts et dettes assimilés	15 948,81	16 100	14 642.17
Chap. 20 : Immobilisations incorporelles	7 830	0	0
Chap. 21 : Immobilisations corporelles	70 049,01	5543	0
Chap. 40 Opération d'ordre de transfert entre section	0	2000	0
<b>Total</b>	<b>93 827,82</b>	<b>23 643</b>	<b>14 642.17</b>

Les dépenses d'investissement ont été plus faibles que prévues compte tenu des achats de mobilier reportés en 2023 et du remboursement de l'emprunt à hauteur de 14 642,17 euros au lieu des 16 100€ budgétisés.

#### 2-2 – Recettes d'investissement

Recettes d'investissement	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Chap. 13 : Subventions d'investissement reçues	5000	0	0
Chap. 40 Opération d'ordre de transfert entre section	0	17471	17 469,49
Chap. 001 : Excédent	95 000	6172	6172,18
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>23 643</b>	<b>23 641,67</b>

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement comprennent l'excédent dégagé en 2021 ainsi que les amortissements conformes aux prévisions budgétaires.

### **III – RESULTAT DE L'EXERCICE**

#### 3-1 – Résultats de l'exécution 2022

*Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 de l'exercice.*

Le résultat d'exécution de l'exercice 2022 présente un excédent de **4 027,34€ en fonctionnement** et un excédent **d'investissement de 8 999,50€**.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	399 131,08	14 642,17
Dépenses de l'exercice	395 103,74	23 641,67
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>4027,34</b>	<b>8999,50</b>

### **IV – Budget Annexe**

#### 4-1 – Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Chap. 011 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	30 496,59	59 267	27 872,15
Chap. 012 : Dépenses afférentes aux personnels	151 525,76	176 207	176 207
Chap. 016 : Dépenses afférentes à la structure	91 740,06	146 517	149 109,01
<b>Total</b>	<b>273 762,41</b>	<b>381 991</b>	<b>353 188,16</b>

**Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (Chap 11) sont composées de :**

- Eau 574,67€
- Produits d'entretien 2697,50€
- Fourniture d'ateliers 1809,66€
- Alimentation poules 107,79€
- Alimentation (divers repas organisés par la résidence) 624,17€
- Réception (goûter de Noël) 114,22€
- Abonnements téléphonie et internet 1481,60€
- Remboursement des frais à la commune 20 462,54€

**Les dépenses afférentes aux personnels (Chap 12)** correspondent aux remboursements des frais de personnel au budget principal. Ces frais sont en augmentation du fait de l'arrêt des contrats aidés.

**Les dépenses afférentes à la structure (Chap 16) sont composées de :**

- Redevance ASSEMBLIA 134 888€
- Maintenances et présence verte 7661,42€
- Abonnement journal 460€
- Animation Noël 240€
- Publication d'articles dans la presse 1362,77€
- Remboursement TVA 2642€
- Redevance SICTOM 1211,68€
- SACEM 628,14€

Ce chapitre a augmenté du fait que le remboursement de la redevance à ASSEMBLIA sur 2022 est sur une année entière alors qu'en 2021, il avait été proratisé de Mars à Décembre.

Recettes de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Chap. 17 : Produits de la tarification	67 829,05	246 362	245 660,56
Chap. 018 : Autres produits relatifs à l'exploitation	205 933,36	135 629	141 244,14
Chap 19 : produits financiers et non encaissable	0	0	554,13
<b>Total</b>	<b>273 762,41</b>	<b>381 991</b>	<b>387 458,83</b>

**Les produits de la tarification (chapitre 17)** représentent le premier poste de recettes du budget annexe (245 660,56€).

**Les autres produits relatifs à l'exploitation** représentent le second poste de recettes composé de :

- **La participation du CCAS** qui s'élève à 108 797 €.
- **La subvention** de 20 998,47 € versée par l'Etat pour les contrats du personnel au titre des PEC (Parcours Emploi Compétences). Cette subvention est encaissée par le CCAS et reversée sur le budget annexe Résidence du Parc.
- **L'encaissement des APL** à hauteur de 4070€.
- **Le forfait autonomie** d'un montant de 6996,66€.

**Les produits financiers et non encaissable** représentent l'annulation des contres passations de 2021 qui n'ont pas donné lieu à une facturation.

Le budget annexe fait ressortir un excédent de **34 270,67€** en fonctionnement.

4-2 – Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Chap. 016 : Emprunts et dettes assimilés	621	3726	1242
Chap 21 : Immobilisations corporelles	0	6831	0
<b>Total</b>	<b>621</b>	<b>10 557</b>	<b>1 242</b>

Recettes d'investissement	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Chap. 016 : Emprunts et dettes assimilés	6 831	4347	6210
Chap 001 : Excédent		6210	6210
<b>Total</b>	<b>6 831</b>	<b>10 557</b>	<b>12 420</b>

Les recettes correspondent aux cautions qui représentent 6210 € de recettes. Les dépenses concernent le reversement de cette caution dont seulement deux ont été restituées.

Ainsi, à la clôture de l'exercice sur le budget annexe du CCAS, l'investissement présente un excédent de **11 178 €**.